



Actu Banque

Janvier 2020

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Les publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio passées ou à venir.
5. Nos événements à venir.

1. Développements réglementaires

Recommandation du HCSF relative aux évolutions du marché immobilier résidentiel en France en matière d'octroi de crédit

Le Haut Comité de Stabilité Financière a publié le 20 décembre 2019 une recommandation à destination des établissements de crédit et des sociétés de financement dans laquelle il leur recommande de revenir à des pratiques plus saines en matière de distribution de crédit en se conformant aux bonnes pratiques usuelles et en prévenant une dynamique excessive de l'endettement des ménages.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Mise à jour des orientations de l'EBA relatives au reporting des plans de financement

Le 9 décembre 2019, l'EBA (Autorité Bancaire Européenne) a publié des orientations actualisées sur les définitions et les modèles harmonisés pour le reporting des plans de financement qui améliorent la comparabilité et fournissent une meilleure qualité des données

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Orientations conjointes des ESAs sur la coopération des autorités compétentes en matière de LCB/FT

Le 16 décembre 2019, les trois autorités européennes de surveillance (EBA, ESMA, EIOPA) ont publié des orientations conjointes sur la coopération et l'échange d'informations en matière de LCB/FT, transformant ainsi la manière dont les autorités compétentes coopèrent entre elles sur ce sujet.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Mise à jour par l'EBA de la liste des instruments de CET1

L'EBA a publié le 19 décembre 2019 une liste mise à jour des instruments de fonds propres que les autorités compétentes de l'UE ont classés en Common Equity Tier 1 (CET1).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Consultation de l'EBA : identification de personnel ayant un impact significatif sur le profil de risque de l'établissement

L'EBA a lancé le 19 décembre 2019 une consultation publique sur son projet de RTS sur les critères d'identification de toutes les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque des établissements. L'objectif de la consultation est de définir et d'harmoniser les critères d'identification de ce personnel et d'assurer une approche cohérente à travers l'UE. Pour plus de détails, cliquez ICI (mettre le lien ACTU BANQUE 2020-05)

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Rapport de l'EBA relatif aux principaux défis soulevés par le déploiement du Big Data et de l'Advanced Analytics

L'EBA (Autorité Bancaire Européenne) a publié le 13 janvier 2020 un rapport sur les tendances récentes du BD&AA (Big Data & Advanced Analytics) dans le secteur bancaire et sur les principales considérations liées à son développement, sa mise en œuvre et son adoption. L'objectif de cette évaluation de tendance est de partager les connaissances entre les parties prenantes et, en particulier, de veiller à ce que les régulateurs et les autorités de surveillance soient bien informés sur les développements

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

2. Conformité

Intelligence artificielle

L'ACPR inaugure les ateliers IA pour tester avant de réguler : consciente du grand intérêt que revêtent les IA pour les métiers financiers, l'ACPR s'est lancée dans une

démarche pragmatique d'expérimentation présentée début décembre lors de sa conférence annuelle au Palais Brongniart.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

AMF : priorité d'actions et de supervision 2020.

L'AMF se mobilise pour des marchés financiers plus efficaces, mieux intégrés et plus attractifs. En ce qui concerne les banques, MIF 2 occupe une large partie (gouvernance produits, suitability, infrastructures de marchés...).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre l'évasion fiscale

L'OCDE pose les derniers jalons pour achever la fin du secret bancaire. Sur 125 pays examinés lors du forum mondial sur la transparence fiscale, il ne reste aujourd'hui plus que trois pays pratiquant le secret bancaire (Guatemala, Kazakhstan et Trinité-et-Tobago). Il en résulte une baisse de 25 % des avoirs offshore détenus par des non-résidents. Ceci a permis aux administrations fiscales du monde entier de collecter 102 milliards d'impôts supplémentaires..

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

DAC 6 : une nouvelle vague réglementaire pour les banques privées

La directive DAC 6 renforce les mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre administrations fiscales. Depuis le 31 décembre, intermédiaires financiers et contribuables doivent déclarer tout dispositif fiscal transfrontalier dès la présence de certains marqueurs fiscaux.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre la corruption

L'Agence Française Anti-corruption (AFA) a publié le 19 décembre 2019 un guide sur la fonction conformité dans l'entreprise. Ce guide pratique est élaboré pour permettre aux entreprises de structurer une fonction conformité anticorruption intégrée et efficace. Il apporte des éclairages aux grandes entreprises mais également aux PME et aux ETI en prenant en compte leurs spécificités.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Résultats de la cartographie mondiale des autorités anticorruption

L'AFA a publié le 17 décembre 2019, les premiers résultats du projet de cartographie mondiale des autorités anticorruption lancé en partenariat avec le GRECO du Conseil de l'Europe, l'OCDE et le Réseau des autorités de prévention de la corruption (Réseau NCPA). Cette enquête permettra d'obtenir une image globale des dispositifs mis en œuvre à l'échelle internationale.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte anti-blanchiment

L'AMF a publié le 29 novembre ses nouvelles lignes directrices sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, portant notamment sur les sujets relatives à l'approche par les risques en matière de LCB-FT ; les obligations de vigilance à l'égard des clients et de leur bénéficiaires effectifs ; sur les personnes politiquement exposées et les déclarations TRACFIN.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Rapport TRACFIN relatif aux tendances et analyse des risques LCB/FT

L'édition 2018/2019 vient en prolongement des précédents rapports et se concentre sur certains domaines sensibles : la criminalité organisée, les manquements au devoir de probité, la fraude fiscale et sociale, les DROM-COM, la cybercriminalité financière

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

3. Publications

Priorités de supervision de la BCE pour 2020

Cette publication présente les priorités de supervision communiquées par la BCE pour 2020. Ces priorités déterminent les principaux défis et le cadre prudentiel auxquels les banques de la zone euro seront confrontées au cours de l'année 2020.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires N°7

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de

suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

4. KPMG Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Emission Janvier 2020

Notre émission du mois de janvier est disponible depuis le 16 janvier 2020 avril sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et intègre une interview de Abdelghani Khadraoui, associé KPMG, qui présente l'exercice de stress tests EBA que les banques doivent mener en 2020.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Emission Novembre 2019

Notre émission du mois de novembre est disponible depuis le 28 novembre sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et intègre une interview de Jean-François Dandé, Associé KPMG spécialiste des instruments financiers qui présente les principaux points d'attention pour la clôture 2019.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

5. Evénement

Actualité Bancaire 2020 : 31/03/2020

Pour la 8ème année consécutive, KPMG organise une conférence présentant les principales évolutions réglementaires qui impactent le secteur financier à l'occasion d'un petit-déjeuner dans les locaux de KPMG Lille à Marcq-en-Baroeul, mardi 31 mars 2020 à partir de 8h.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Contacts

[Fabrice Odent](#)

Associé Responsable
du secteur Banque

[Sophie Sotil-Forgues](#)

Associée Responsable du
département Réglementaire
Bancaire

[Stéphane Salabert](#)

Associé en charge
des sujets Conformité

kpmg.fr/mediasocial



Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.